

Prestation de service pour la partie du travail social

Par gestio, le 20/04/2012 à 22:16

bonjour,

en tant que nouvelle société sarl, pour diminuer les charges comme les honoraires du cabinet comptable, est ce qu'on peut confier tout le travail de la partie sociale de la société: préparation des bulletins de paies, déclaration des charges sociales trimestrielles (ducs)comme urssaf, pôle emploi service, retraite, et dads-u annuel etc à une société de la prestataire du service au lieu de les donner à un cabinet comptable ? merci

Par voxexpert, le 26/04/2012 à 16:54

Bonjour,

Vous pouvez bien sur.

Si vous avez besoin de bon tuyaux contacter moi.

D.L